



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES & MERS

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FRETHUN

Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers informe que, par délibération du 11 décembre 2025, a décidé de poursuivre la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Frethun et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Frethun. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil communautaire avant la mise en enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Frethun. Ce bilan sera ensuite tenu à disposition du public et joint au dossier d'enquête publique.

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

- **Pour s'informer :**

- **Un avis au public** est affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et en Mairie de FRETHUN durant toute la période de concertation.
- **Un dossier de concertation** sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable sur le site internet : <https://www.grandcalais.fr/> , en Mairie de Frethun (67 rue de la Mairie à Frethun (62 185)) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- **Pour s'exprimer :**

- **Un registre papier de concertation** sera mis à disposition du public en Mairie de Frethun (67 rue de la Mairie à Frethun (62 185)) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **Par courrier électronique** à l'adresse suivante : urbanisme-planification@grandcalais.fr
- **Par courrier postal** : le public aura la possibilité d'envoyer ses remarques par courrier écrit à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers - Service Urbanisme-Planification - 76, bd. Gambetta - CS 40 021 – 62 101 Calais Cedex